YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2001/85

OBJET : Convention de formation professionnelle continue conclue avec la société CIRIL S.A.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la participation de Madame Annie CACHAT, Attaché, à un stage sur le thème « Windows NT »,

CONSIDERANT que la proposition de la société CIRIL S.A., 20 rue Louis Guérin - 69100 Villeurbanne, correspond aux besoins conjoints de la commune et du stagiaire,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle continue avec la société CIRIL S.A. précitée, en vue d'une formation sur le thème « Windows NT » sur une durée de 2 jours (du 29 au 30 mars 2001 inclus) à l'attention de Madame Annie CACHAT, Attaché, moyennant une contribution financière de 4.400 francs TTC (soit 670,78 €),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184,

Fait à Yerres, le 16 mars 2001.

REÇU LE
29 MARS 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE